ANTENNES RELAIS

Pourquoi ce brouillard électromagnétique ?

Comme dans des dizaines de villes en France des riverains des antennes relais s'inquiètent de leurs conséquences pour la santé. À Montreuil, la municipalité rouvre le dossier à la lumière du débat actuel.

Pourquoi parle-t-on autant des antennes ces derniers jours ?

Le récent arrêt de la cour d'appel de Versailles ordonnant le démontage d'une antenne relais de Bouygues Telecom au nom du principe de précaution a relancé le débat. Quelques jours plus tard, un autre jugement condamne à son tour SFR à démonter une antenne. Le tribunal de Carpentras répondait à la demande de riverains se plaignant de maux divers et a estimé qu'*« il n'existe manifestement pas de consensus sur cette question sensible et délicate de santé publique »*. Pas de jaloux : jeudi 5 mars, c'était au tour d'Orange de se voir interdire l'implantation de trois antennes relais en Maine-et-Loire. De telles décisions, qui pourraient se multiplier, signifient qu'une jurisprudence se crée à l'inverse des recommandations rassurantes de l'OMS et du ministère de la Santé.

Est-ce dangereux ?

Il y a une vraie controverse scientifique. Opérateurs de téléphonie et associations de particuliers mettent en avant des études contradictoires. Dans la ligne de l'OMS et du ministère de la Santé, l'Académie de médecine clame l'absence de risque des émissions des antennes relais. Elle renouvelait, le 4 mars, *« sa mise en garde contre une interprétation subjective du principe de précaution »* et évoquait une *« erreur scientifique manifeste »* au sujet de l'arrêt de la cour d'appel de Versailles. Mais pour les associations et de nombreux experts, les normes utilisées sur la téléphonie mobile sont obsolètes. Un constat partagé par le Parlement européen qui demande un durcissement de la réglementation et la diminution des normes de champ électromagnétique. La publication des résultats de l'étude Interphone sur la téléphonie mobile, lancée par l'OMS en 2000 dans treize pays, se fait attendre depuis 2003. Le gouvernement a annoncé la tenue, le 26 mars, d'une table-ronde intitulée « Radiofréquence, santé, environnement » qui pourrait faire avancer le débat. Mais la question ne saurait être tranchée sans une réflexion de fond sur le risque que nous sommes prêts à encourir en fonction du service rendu : simple téléphonie ? Internet mobile ? Ou, à terme, vidéo mobile ? Un choix crucial alors que les technologies 3G et UMTS nécessitent déjà des antennes toujours plus nombreuses.

© GILLES DELBOS

Quarante-deux stations de base à Montreuil. Orange souhaite implanter trois nouvelles antennes pour la couverture 3G. Suite à la mobilisation de parents d'élèves et aux négociations de la Ville avec l'opérateur, l'antenne située sur un immeuble face à l'école d'Estienne-d'Orves va être déplacée.

Que peuvent faire les villes ?

Les villes sont coincées entre deux feux, celui de ceux qui réclament une bonne couverture réseau et celui des riverains inquiets. Dans le cadre réglementaire actuel, à moins qu'il ne s'agisse d'antennes situées sur des bâtiments communaux, elles n'ont pas vraiment la main sur le dossier. Leurs relations avec les opérateurs sont régies par des chartes de bonne conduite (comme à Montreuil depuis 2003). Ce qui peut paraître insuffisant aujourd'hui, a permis, au départ, de les informer sur les implantations d'antennes en évitant une transaction directe entre acteurs privés (syndic d'immeuble et opérateurs). À chaque demande, l'opérateur doit déposer un dossier et estimer les niveaux d'exposition sur les sites alentour. L'occasion d'une négociation avec la Ville et de recommandations… respectées ou pas. Plus récemment, des villes ont adopté des positions particulières, voire militantes. Valence a pris un arrêté excluant l'implantation d'antenne à moins de cent mètres d'une école ou d'une crèche, ce qui lui vaut un recours administratif de la part de SFR et Bouygues. Paris a adopté une charte avec un plafond d'émission des antennes, vingt fois inférieur à la norme nationale, ce qui n'empêche pas le réseau de fonctionner. Des décisions municipales, qui relèvent du rapport de force avec les opérateurs, et sont parfois cassées. Versailles s'opposait à l'installation d'une antenne et voulait en retirer trois autres. La voici condamnée à les accepter : le tribunal administratif a donné raison à Orange. Beau désaccord entre justice civile et administrative. Tant que les Villes et les tribunaux devront se substituer au législateur, on n'est pas sortis du brouillard électromagnétique. ● **Caroline Thiery**

? QUESTION DIRECTE À

© GILLES DELBOS

Gilles Robel
conseiller municipal délégué à la communication et aux technologies de l'information

« Les antennes relais, c'est une question importante et complexe. À Montreuil, un chef de projet suit le dossier de très près, et recueille les demandes des habitants. C'est un dossier transversal piloté par l'élu à la santé, Stéphane Bernard – signe que nous prenons les considérations sanitaires très au sérieux – en concertation avec d'autres élus à l'espace public, aux affaires sociales, à la politique de la ville et à la communication) Le réexamen de la charte de base (signée en 2003 avec les opérateurs) a été entamé pour la réévaluer en fonction des données scientifiques et juridiques nouvelles. Cela passera par des réunions de concertation avec les associations et les habitants. Nous allons aussi intensifier les mesures réglementaires près des lieux publics et pour les cas de riverains qui se plaignent de maux qu'ils associent aux antennes. Et mettre en demeure les opérateurs de réduire les fréquences quand c'est nécessaire. Quant aux nouvelles demandes d'implantation, nous les étudions une par une à la loupe. » ● C.T.

On s'y met

À FOND LES DONS

SIDACTION 2009 Depuis quinze ans, le Sidaction permet de collecter des dons destinés à financer des programmes de prévention et d'aide aux malades du Sida et à soutenir la recherche. Cette année, le Sidaction aura lieu les 20, 21 et 22 mars. Cependant, les dons peuvent être faits dès aujourd'hui par téléphone au 110 (numéro d'appel gratuit), par SMS en tapant DON au 33 000 (numéro de SMS non surtaxé, conversation validée en 2 SMS) ou sur le site de Sidaction : www.sidaction.org (paiement sécurisé).

CATHOLIQUE ÉTHIQUE

ÉCONOMIE SOLIDAIRE Le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) invite les Montreuillois à deux rendez-vous de sensibilisation autour des questions d'économie solidaire et de consommation responsable. Une rencontre avec Michelle Canales-Rodriguez est proposée, mercredi 25 mars, à 20 h 30, au centre Mendès-France, 59, rue de la Solidarité. Samedi 4 avril, à 14 heures, des animations et des jeux multiples sont proposés aux enfants et aux adolescents au parc Montreau.

✖ INFORMATIONS : CCFD, Tél. : 01 45 28 75 31 OU G.RUBAT@FREE.FR

FUMER LA MAQUETTE ?

VISITES Le Comité départemental de tourisme de la Seine Saint-Denis organise des visites d'entreprises. Prochains rendez-vous jeudi 2 avril à 10 heures, à l'atelier de fumaison SAFA à Montreuil et jeudi 9 avril à 14 h 30, à l'atelier du maquettiste François Jauvion.

✖ RENSEIGNEMENTS : CDT 93, Tél. : 01 49 15 98 98 ou www.tourisme93.com

HIP-HOP, JE M'INSCRIS

CULTURES URBAINES Le concours de hip-hop devient festival et s'adresse aux jeunes Montreuillois de 12 à 25 ans. Pour participer les 23 et 24 mai, il faut s'inscrire avant le 31 mars sur www.montreuil.fr ou au service municipal de la jeunesse, 20, av. du Président-Wilson, Tél. : 01 48 70 60 14.

DÉVELOPPEMENT BUVABLE (BIS)

MARCHÉ Le 7e Marché des vins bio de Montreuil se déroulera samedi 21 mars, de 10 heures à 18 h 30 à La Maison de l'Arbre, 9, rue François-Debergue. L'occasion pour une trentaine de vignerons des principales régions d'appellation de France et d'Italie de déclarer la guerre à la crise en proposant des vins dépourvus d'artifice.